



Compte rendu de l'assemblée citoyenne hebdomadaire de Langon

Date : 10 septembre 2019 de 20h00 à 23h00

Participants : ?

Lieu : Maison du peuple de Saint Macaire

Référent : Masa

Modérateur : ?

Secrétaire : Masa

1. Point sur le fonctionnement de l'AC

- L'Assemblée Citoyenne se tient tous les mardis soirs à partir de 20H à la Gare.
- L'Assemblée commence à l'heure! Possibilité de se retrouver à partir de 19H30 pour discussion/préparation
- Dans l'idéal, l'Assemblée désigne en début de séance quatre mandaté-e-s:
 - * un-e modérateur-trice (rester dans le sujet, modérer les échanges, couper les échanges entre personnes, signaler les redites ou les interventions trop longues etc...)
 - * un-e secrétaire (prise de notes des principales positions exprimées, des décisions etc... en vue de compte rendu)
 - * un-e « maître du temps (contrôle de la durée des interventions, annonce de la pause et de la durée fixée pour les débats)
 - * une personne à la liste des inscrits (note les n° des personnes souhaitant prendre la parole au fur et à mesure qu'elles se signalent avec leur carton et annonce chronologiquement les n° des intervenante-s)
- L'Assemblée commence par dix minutes consacrées aux annonces importantes d'actualité (brèves et techniques).
- Le sujet principal, défini à la précédente A.C. est ensuite brièvement introduit par le/la modérateur-trice.
- Une heure est ensuite consacrée au débat.
- Les interventions doivent être claires et concises, les questions directes doivent être évitées, le RESPECT de la parole doit être complet, s'exprimer par gestes pour manifester accord ou désaccord, ou

réclamer une pause dans la liste des inscrits (« Temps mort » ou « Point d'ordre », par exemple pour apporter très brièvement une information purement technique à une question posée).

- Pause « cigarette » de dix minutes.- Une heure consacrée à la suite/fin du débat.

- En fin d'A.C., une demi-heure maximum est consacrée aux votes nécessaires (notés durant les débats par le/la secrétaire NOTION À VALIDER, LES VOTES PEUVENT AVOIR LIEU AU FUR ET À MESURE).

- AUTRE NOTION À VALIDER LORS D'UNE PROCHAINE A.C.:
INTRODUCTION DU « NE PREND PAS PART AU VOTE » (Le NPPV, permet de signaler que l'on pense que la question centrale est mal formulée et de remettre en question le fait qu'elle soit votée en les termes, une majorité de NPPV amène obligatoirement la remise à plat du débat et la reformulation de la question).

- L'idéal recherché par l'A.C. est l'obtention d'un consensus, mais en cas de nécessité, le vote est tranché à la majorité (A VALIDER DÉFINITIVEMENT)

2. La Démocratie / Comment le mettre en place à la gare (Maison du Peuple/Citoyenne) de St Macaire

De nos échanges ressortent les points suivants, la Démocratie c'est:

- La Souveraineté du Peuple (Attention, la représentativité est une sorte d'abandon de la souveraineté aux représentant-e-s, elle doit être contrôlée, nous lui préférerions une mandature stricte contraignante et révocable = les élu-e-s doivent se limiter à exprimer les positions de leur assemblée et ne sont pas libres de décider à sa place).

- Le respect des règles établies-e-s collectivement, ce qui implique la compréhension et l'acceptation de ces règles et la possibilité de demander à ce qu'elles soient collectivement remises en question.

- L'ÉGALITÉ DEVANT CES RÈGLES (À VALIDER FORMELLEMENT).

- Le RESPECT des libertés de chacun-e.

- Le Respect de la parole de chacun-e (À VALIDER FORMELLEMENT).

- Le Respect de l'Altérité (des différences et particularités) de chacune, sans jugements de valeurs.

- L'Attention aux prises de pouvoir au sein de l'A.C. (lutte contre lephagocytage par un ou des groupes organisés, partis ou syndicats...).

- La BIENVEILLANCE (y compris dans les remises en question ou par exemple la révocation d'un mandat, l'erreur est humaine).

- Une LIBERTÉ empreinte de RESPONSABILITÉ (ÊTRE LIBRES ET

ÉGAUX C'EST ÊTRE RESPONSABLES).

- La Quête du Consensus / Compromis dans les décisions collectives (personne ne doit être exclu).

LA DÉMOCRATIE C'EST LA RECHERCHE DE L'ÉQUILIBRE ET DE L'HARMONIE.

L'A.C. propose de mettre en place des ateliers « Histoire politique » : apprenons du passé pour ne pas renouveler les mêmes erreurs!

Proposition faite de débattre autour de l'organisation démocratique de l'A.C., différents sujets à aborder:

- Les mandats (mieux les définir et les contrôler)
- les règles communes (à établir et respecter)
- les horaires (À RESPECTER IMPÉRATIVEMENT quitte à arriver avant pour discuter)
- les fonctionnements interpersonnels (bienveillance, harmonie, respect des personnes et des débats)
- les ateliers (à proposer et mettre en place)
- la participation (à élargir, visibiliser l'A.C., son fonctionnement et les sujets abordés)

L'A.C. est un lieu d'échange et de débat, un lieu d'Éducation Populaire. Les interventions doivent y être faites dans un langage compréhensible par toutes et tous.

Chaque sujet peut être présenté en donnant une liste de ressources pour le travailler (liens you tube, films, livres, musiques et...). À chacun-e de citer ses références lors de ses interventions, pour donner aux autres des pistes de réflexion.

3. Décisions

- Unanimité en faveur de la signature de l'Appel des « Ford » de Bordeaux à une manifestation de Convergences de Luttes pour le Samedi 21 Septembre.
- Proposition de doubler les mandats et que chacun soit donné à un binôme idéalement mixte (gérer les absences et transmettre les connaissances) il faudrait donc une mandatée A.C. en plus.
- Les personnes constituant l'A.C. par leur présence décident des règles de fonctionnement de l'A.C.
- Les décisions de l'A.C. sont souveraines, toute remise en question par l'A.G. ou tel ou tel atelier / commission doit être motivée et justifiée pour être prise en compte par l'A.C. (l'idéal étant qu'une remise en question soit exprimée et expliquée devant l'A.C. elle-même).
- L'A.C. va s'équiper d'un « Gong » pour signaler les limites de temps ou d'intervention

4. Détermination du prochain ordre du jour

Les Mandats:

- mise ne place, définition, désignation, acceptation, révocation, abandon
- respect et contrôle des mandats

La prochaine assemblée aura lieu le mardi 17 septembre à 20h à la Maison du Peuple.

Fin de séance.

Le secrétaire
Massa

Corrigé par
Massa